

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
30 rue Auguste DOMENGET
B.P. 6
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE
n° 2024-05-D-38

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Achat de concession nouvelle au cimetière de Saint-Pierre d'Albigny

Carré 6 N° 115 Concession n° 325

Monsieur CARMINATI Jean-Paul,

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2021,
Donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

DECIDE

- Article 1 : D'accorder à compter du **31 mai 2024**, pour une durée de 10 ans, une concession nouvelle à M. CARMINATI Jean-Paul demeurant au 55 Impasse de la Girod à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie), pour y fonder la sépulture pour sa mère Mme CARMINATI Laura et lui même
- Article 2 : De faire procéder au recouvrement de la somme de 255 € par le Trésorier municipal, correspondant au montant de la concession nouvelle achetée le 31 mai 2024.
- Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie et au Trésorier municipal.

Fait à Saint-Pierre-d'Albigny, le 31 mai 2024

Le Maire,

Michel BOUVIER

